

formation délégés élèves

Le système des délégués est une formation à la citoyenneté et à la responsabilité.

Dans chaque établissement, les délégués élèves reçoivent une formation qui doit les aider à accomplir leurs différents rôles. Cette formation poursuit quatre objectifs généraux :

- 📖 **La formation civique** : apprentissage de la représentation par délégation, de l'élection, de l'exercice d'un mandat.
- 📖 **Le droit d'expression et de responsabilisation.**
- 📖 **La connaissance de l'établissement** (institutions, partenaires de la communauté éducative) et de son environnement.
- 📖 **Le fonctionnement de l'établissement** : questions éducatives, vie des élèves, animation et ouverture de l'établissement.

DONNER DU SENS À LA FORMATION DES DÉLÉGUÉS-ÉLÈVES

La mise en place de la formation des délégués-élèves repose, dès le travail préparatoire avec l'équipe éducative, sur l'affirmation de la place de l'élève au centre de l'établissement.

En partant du vécu des élèves, les formateurs les confrontent à la diversité des opinions, celles des adultes, bien sûr, mais surtout celles des autres élèves.

Les délégués s'aperçoivent ainsi que la compréhension d'une situation est essentielle pour être en capacité d'agir et que l'argumentation est le meilleur moyen de faire valoir son opinion.

La formation est toujours liée aux apprentissages de base des élèves. Les délégués utilisent, parfois sans s'en rendre compte, ce qu'ils ont appris en cours. Acteurs de leur formation, ils doivent, par exemple, se confronter à la prise de parole, à la prise de notes, à l'organisation d'un travail individuel ou collectif, ou encore à la résolution d'un problème.

La formation des délégués se veut une ouverture sur le monde. Elle participe à la construction de futurs adultes capables de se former tout au long de leur vie, de décider et d'agir en citoyen.

LA DÉMARCHÉ DE PARTENARIAT

Organisées autour de méthodes participatives, les formations que [la Ligue de l'Enseignement de la Loire](#) propose de mettre en place avec les établissements peuvent prendre la forme :

- 📖 d'un module (1/2 journée dans l'établissement) sur un thème précis ;
- 📖 d'une journée (dans ou en dehors de l'établissement) : deux ou trois thèmes sont abordés dans le cadre d'un objectif commun ;
- 📖 d'un stage (plusieurs jours en dehors de l'établissement) : plusieurs modules sont abordés ;
- 📖 d'une programmation (dans l'établissement) : plusieurs modules sont répartis dans le temps.

Les formations sont conduites par un ou plusieurs formateurs de la Ligue de l'enseignement et une équipe issue de l'établissement. La présence de cette équipe est une des garanties d'efficacité de la formation.

Le calendrier d'intervention et les contenus sont négociés au préalable entre la Ligue de l'enseignement et les représentants de l'établissement, formalisés dans une convention de partenariat.

Quelques exemples :

- ☞ sensibiliser les élèves aux rôles et fonctions du délégué ;
- ☞ organiser les élections des représentants des élèves, valoriser l'engagement citoyen ;
- ☞ aider les élèves à s'approprier réellement le règlement intérieur ;
- ☞ préparer à l'animation des heures de vie de classe ;
- ☞ mobiliser les élèves dans l'animation socioculturelle de l'établissement ;
- ☞ proposer l'aide à l'élaboration de projet(s) citoyen(s) ;
- ☞ mettre en place avec les élèves et les adultes des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.



Conditions (tarification, planning) :
nous consulter.

Pour nous contacter



Patrick LABLANCHE

Laetitia PROST

6, rue Buisson – BP 514
42007 St-Etienne cedex 01

☎ 04 77 495 485

Fax : 04 77 495 481

Courriel :

education42@laligue.org

Site internet :

www.ligue-enseignement42.org



Formation des délégués-élèves

une **formation**
pour une **génération d'avenir**

